



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 juillet 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 juin 2022.

Etaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme LOISEAU MONTFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël, et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme LOISEAU MONTFOURNY, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Etaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. BOICHE.

Secrétaire de séance : M. Alain DEDIANNE

N° 2022-098 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ANIMATEUR AGRO-ENVIRONNEMENT

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir l'animation du Contrat de Territoire « eau et climat »,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création à compter du 1er septembre 2022 d'un emploi non permanent d'animateur agro-environnement contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

Cet emploi non permanent est créé pour assurer l'animation du Contrat de Territoire « eau et climat », en collaboration avec le monde agricole et les partenaires institutionnels. Le CTEC a été signé en 2022 pour une durée de trois ans par les quatre collectivités maîtres d'ouvrage de captages d'eau potable classés prioritaires qui ont mis en œuvre des actions communes pour reconquérir la qualité de l'eau soumise à des pollutions d'origine agricole, ce partenariat s'étant traduit par la mise en place d'une cellule d'animation agro-environnementale dont l'animateur, basé à la mairie de Clamecy, fédère la démarche.

L'animateur aura pour mission :

- d'animer les programmes d'actions des 6 bassins d'alimentation de captages,
- de promouvoir les outils financiers et de suivre les agriculteurs engagés,
- d'animer les dynamiques existantes et de développer les partenariats pour encourager les pratiques agricoles durables,
- de suivre et évaluer la démarche,

- de communiquer sur l'ensemble des actions auprès des agriculteurs, des partenaires et des consommateurs d'eau et de favoriser des synergies avec d'autres projets de territoire,
 - d'assurer le suivi administratif et financier de la démarche.
- **DÉCIDE** que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, étant précisé que ce contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans,
- **PRÉCISE** que cet agent devra être titulaire d'un diplôme de formation supérieure (BAC+5) en agriculture et environnement,
- **DÉCIDE** qu'il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur et pourra bénéficier du RIFSEEP dans la limite des plafonds institués par délibérations.

Suivent les signatures.
